

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE DAME DE MONTAUBAN

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ INTÉRESSÉS PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT :

#2020-372 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #345 CONCERNANT LES CONDITIONS RELATIVES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE POUR FINS DE PARCS ET TERRAINS DE EJUX

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE

QUE lors d'une séance tenue le 17^e jour de janvier 2020, le conseil a adopté :
le projet de règlement #2020-372 modifiant le règlement de lotissement #345 concernant les conditions relatives à la compensation financière pour fins de parcs et terrains de jeux,

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **14 février 2020 à 19:30** au 477 avenue des Loisirs à Notre Dame de Montauban. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer,

QUE le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité.

**DONNÉ À NOTRE DAME DE MONTAUBAN,
CE 20^e JOUR DE JANVIER 2020**

Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim